

■ **S.I. Moulin du Choc S.A.**, à Lausanne (FOSC du 13.04.2000, p. 2509). La procuration de Bouy Jean-Paul et Hermès Jean-Marie est éteinte. Beauverd Jean est désormais à Saint-Sulpice (VD). Procuration collective à deux, toutefois pas avec un fondé de procuration, est conférée à Bornet Pierre, de Château-d'Oex, à Bernex, Bühler Tony, de Sigriswil, à Bussigny-près-Lausanne, Fellay Paul, de Bagnes, à Fully, et Maranzana Marc, de France, à Saint-Gingolph (France).

Journal no 8389 du 30.08.2002
(00629446 / CH-550.0.174.811-4)